



Personnel ouvrier Evolution D2 vers D3

Bulletin d'inscription

Institution (lieu de travail du participant)

Institution provinciale

Pouvoir local

(Entourer votre choix: commune, CPAS, intercommunale, zone de police, zone de secours, ASBL du secteur non-marchand)

Assujetti à la T.V.A. Oui Non

Numéro de T.V.A.

Service du participant

Adresse

CP

Localité

E-mail

Tél

Participant

Mlle Mme M.

Nom

Prénom

N° registre national:

(OBLIGATOIRE: ce numéro est indiqué au dos de votre carte d'identité - date de naissance à l'envers + 5 chiffres)

Adresse personnelle

CP

Localité

E-mail

Tél

GSM

Fonction

Conditions d'évolution et/ou de promotion

Formation à l'accueil; avoir satisfait aux conditions d'évaluation telles que définies par la R.W.; ancienneté dans l'échelle (D2): 8 ans et pas de formation complémentaire

OU

Formation à l'accueil; avoir satisfait aux conditions d'évaluation telles que définies par la R.W.; ancienneté dans l'échelle (D2): 4 ans et avoir acquis une formation complémentaire de 40 heures

Filière 1 - Spécifique (40 heures)

Tronc commun obligatoire de 12 heures: Organisation du travail

+ une option à choisir:

Option 1 - Cuisine (28h)

Eléments de diététique (20h);
Elaboration de menus équilibrés (8h).

Option 2 - Mécanique (28h)

Gestion et stockage des outils, des matières, des pièces détachées (10h);
Suivi des entretiens des véhicules (8h);
Utilisation et entretien du matériel propre à l'atelier (10h).

Option 3 - Espaces verts (28h) à partir de 16h (moyennant accord du chef de service)

Techniques de taille et d'élagage (20h);
Gestion d'une serre (8h).

OU

Filière 2 - Généraliste (40 heures)*

Bien-être au travail (approfondissement);
Organisation du travail (niveau 2).

IPFH | Ecole d'administration
22, boulevard Initialis | 7000 Mons
Directrice: Christelle Godefroid
Site internet: <http://ipfh.hainaut.be>

... Suite



Tous les bulletins d'inscription doivent être renvoyés pour le 30 juin 2018 au plus tard

Région (par ordre de préférence de 1 à 4)

- Mons
- La Louvière
- Charleroi
- Tournai

Attention! La délocalisation sur les différents sites hennuyers ne peut se faire que sous réserve d'un nombre suffisant de candidats (minimum 15)

La formation sera organisée sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions

Si un cours ne peut être ouvert, l'étudiant sera contacté afin de modifier son choix

Attention!

L'accord du pouvoir local pour la participation financière est indispensable lors de l'inscription. Dans le cas contraire, l'agent devra supporter la totalité des frais incombant à cette formation.

Ces formations sont agréées par le Conseil Régional de la Formation.

Nous vous informons que vos coordonnées personnelles peuvent être transmises au Conseil Régional de la Formation à des fins statistiques et qualitatives.

Le relevé des présences peut être communiqué à votre administration à sa demande.

Accord du chef de service, prénom, nom, signature et date:

Participation financière

14€ pour les agents provinciaux

32€ pour les agents des pouvoirs locaux

168€/agent à charge du pouvoir local

En cas de report de cote ou de dispense, la totalité des frais est due.

*** Certains cours sont organisés en collaboration avec les partenaires suivants:**

- CPEPSB: route de Valenciennes, 58 à 7301 Hornu
- Institut provincial des Arts et Métiers du Centre: rue Paul Pastur, 1 à 7100 La Louvière
- IPEPSHO: rue Paul Pastur, 2 à 7900 Leuze
- IETS-UT: boulevard Roullier, 1 à 6000 Charleroi

Toute demande de dispense est à introduire **OBLIGATOIREMENT** au moment de l'inscription. Passé ce délai, il n'en sera plus tenu compte.

Signature de l'agent et date:

(L'inscription est valable pour l'année scolaire 2018-2019)

IPFH | Ecole d'administration
22, boulevard Initialis | 7000 Mons
Directrice: Christelle Godefroid
Site internet: <http://ipfh.hainaut.be>

Agents traitants:
Vanessa Iserbyt 065 342 515 - vanessa.iserbyt@hainaut.be
Sylvie Manette 065 342 506 - sylvie.manette@hainaut.be
Sabine Duveau 065 342 505 - sabine.duveau@hainaut.be
Fax: 065 342 558

La direction décline toute responsabilité en cas d'accident/incident sur le lieu de formation ou sur le chemin de la formation

Tous les bulletins d'inscription doivent être renvoyés pour le 30 juin 2018 au plus tard